



## IESF - Assemblée Générale Ordinaire d'IESF du 30 juin 2026 Texte des résolutions votées à l'AGO

Sur la base du collège électoral IESF de **214 280 voix** (avec un quorum de 25 % à 53 570 voix). Les membres et les pouvoirs reçus présents sur place et par visio-conférence représentaient : **140 317 voix**

### 1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral de l'année 2025 qui lui a été présenté, approuve l'action menée par son Conseil d'Administration.

**Résolution approuvée à l'unanimité**

### 2ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier qui lui a été présenté et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2025 et entendu les observations et conclusions du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes 2025, l'affectation du résultat au report à nouveau et d'une manière générale la gestion du Trésorier.

**Résolution approuvée à l'unanimité**

### 3ème résolution

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées figurant dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

**Résolution approuvée à l'unanimité**

### 4ème résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget 2026.

**Résolution approuvée à l'unanimité**

### 5ème résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale approuve la continuité des règles de cotisation votées en AGO 2025.

**Résolution approuvée à 99.23 %**

Détail du vote :

- 53 Pour = 139 240 voix
- 1 contre = 792 voix
- 1 abstention = 285 voix

### 6ème résolution

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire entérine donner mandat par rétrocession à la nouvelle présidence d'IESF qui sera élue ce jour pour signer le mandat de cession de l'acte de vente des locaux du siège d'IESF située au 7 rue Lamennais 75008 PARIS et le prolonge jusqu'à la prochaine AGO.

**Résolution approuvée à l'unanimité**

### 7ème résolution

L'assemblée générale donne quitus au président et aux administrateurs pour leur gestion de l'association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Résolution approuvée à l'unanimité**



### **8ème résolution**

Après avoir pris connaissance des résultats du vote pour le renouvellement partiel du Conseil, l'Assemblée Générale prend acte de l'élection ci-dessous et valide la nouvelle répartition des postes du Conseil d'administration :

Collège A (6 postes à pouvoir)

BONJEAN Cyrille	FOSCALLO Adeline	LE MOIGN Jean-Claude	MARIN-LAMELLET Mélodie
ROHART Anna	VANDENBERGHE Nicolas		

Collège B (4 postes à pouvoir)

CADIX Alain	FICHET Maurice	MORET Frédéric	ROUSSEL Virginie.
-------------	----------------	----------------	-------------------

Collège D (2 postes à pouvoir)

CARRE Didier	DUTHIL Gilles
--------------	---------------

### **Résolution actée par l'AGO**

\* Aucun membre donc aucun siège à pourvoir dans le collège C pour l'année 2026, conformément aux statuts les sièges ont été distribués dans les autres collèges.